

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAISSAC – SEVERAC L'EGLISE**

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 avril 2021, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au centre administratif de LAISSAC, sous la présidence de David MINERVA, Maire.

Présents ou représentés : Mme BILLIERES Marlène, Mme BOUSSUGE Claire, M. CASTAN Yannick, M. DA SILVA Fernand, M. DIJOLS Lionel, Mme FOUET Françoise, Mme GALTIER Mireille, Mme LABRUNIE Audrey, M. LATIEULE Jean-Claude, M. MEYNADIER David, Mme MIGNOT Monique, M. MINERVA David, Mme PERNODAT Viviane, M. PUEL Jean-Louis (Procuration David MINERVA), Mme RIGAL Françoise, Mme ROUS Florence, Mme SIGAUD-VAYSETTES Christine, M. SOLINHAC Loïc, M. TERRAL Sébastien, M. VALENTIN Olivier, M. VERNHES Pierre, Mme VEZINET Béatrice, M. VIDAL Jean-François.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, Monique MIGNOT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée et accepte de remplir ces fonctions.

Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 18 mars 2021

Suite aux observations de Monsieur Sébastien TERRAL, il est proposé de modifier le Procès-Verbal de la manière suivante : « *Monsieur Sébastien TERRAL propose que le service des domaines réalise une nouvelle estimation en venant sur place voire le bâtiment. La dernière estimation étant datée de 2019, il conviendrait de la revoir avant toutes signatures définitives avec un acheteur.* »

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire

Néant

Délibération n° 2021/039

Objet : Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section B n° 1371 et dénomination de la voie communale

Par courrier électronique en date du 11 février 2021, Maître Jérôme TABART, Notaire à LAISSAC fait part de la demande de Madame Monique PAGNI de rétrocéder, à la commune, la parcelle de voirie, cadastrée section B, numéro 1371, d'une contenance de 254 m², appelée communément Impasse de la Combelle.

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les collectivités, ainsi sollicitées n'ont pas l'obligation d'intégrer les voies privées dans le domaine communal. Cependant, elles peuvent l'approuver au vu de l'état d'entretien des voies.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière et son article L 141-3,

Considérant la demande de Madame PAGNI, d'une cession amiable gratuite de la voirie, parcelle cadastrée section B, numéro 1371, à la commune de Laissac-SEVERAC L'EGLISE d'un linéaire de 67.50 mètres,

Considérant que Madame PAGNI prend à sa charge les frais de notaire,

Considérant que la parcelle cadastrée section B n° 1371 est habituellement entretenue par les services municipaux,

Considérant la nécessité d'intégrer cette voie au domaine public communal sans que l'opération ne porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie,

Considérant l'intérêt pour la commune, que présente la dénomination de cette voie desservant quatre terrains privés,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'acquisition à titre gratuit de la parcelle de voirie cadastrée section B n° 1371 et de classer celle-ci dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun,
- d'adopter la dénomination « impasse de la Combelle»,
- de charger Monsieur le maire de communiquer cette information aux riverains de cette voie et aux différentes administrations,
- d'apposer une plaque de rue ainsi qu'un miroir de sécurité routière.

Avis du Conseil municipal : accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le maire rappelle les différentes procédures en matière de cession ou d'acquisition de voie publique. Dans un cas différent, lorsqu'un particulier souhaite acquérir une parcelle classée au domaine public, une enquête publique est nécessaire.

Madame Françoise RIGAL demande si cette impasse a déjà des numéros. Si ce n'est pas le cas un arrêté du Maire sera nécessaire.

.....
Délibération n° 2021/040

Objet : Vote des taux des taxes locales 2021

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'article 16 de la loi de finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019 pour 2020 prévoit qu'à compter de 2021, la part de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) revenant jusqu'alors aux départements est réaffectée aux communes. Ce transfert vise à compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. **En 2021, chaque commune se voit transférer le taux départemental de TFPB appliqué sur son territoire. Son taux de référence pour 2021 sera ainsi égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020 (20.69%).** La commune conserve son pouvoir de taux sur cette nouvelle référence dès 2021.

La commission des finances réunie le 1er avril 2021 a examiné l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. A la suite de la réflexion qui a été engagée par les membres de la commission, Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales, et de voter à taux constant, soit :

Taxe Foncière bâti : 32.63 % (11.94 % + Taux départemental de TFPB de 2020 transféré 20.69%)
Taxe Foncière non bâti : 56.24 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire, et après en avoir débattu, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés d'appliquer pour l'année 2021, les taux précités.

Monsieur Olivier VALENTIN rappelle que depuis plus de 10 ans les taux n'ont pas été augmentés par la collectivité et, en 2013, une baisse des taux a même été votée.

.....
Délibération n° 2021/041

Objet : Budget principal - Affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	899 237.60
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	0.00
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter	899 237.60

= A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	450 029.69
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-60 179.06
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION : C. = G. + H.	899 237.60
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	899 237.60
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

.....

Délibération n° 2021/042

Objet : Résidence Services - Affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	162 201.43
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	19 599.26
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	181 800.69
Solde d'exécution de la section d'investissement D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 110 392.88
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 8 773.74
Besoin de financement F. = D. + E.	119 166.62
AFFECTATION : C. = G. + H.	181 800.69
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	181 800.69
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

.....

Délibération n° 2021/043

Objet : Photovoltaïque - Affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 692.96
dont b. <u>Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	892.58
Résultat à affecter : d.= a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	10 584.54
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	473 998.51
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) : = d.	10 584.84
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0.00	10 584.84
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Délibération n° 2021/044

Objet : Eau - Affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	20 607.55
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	2 920.52
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	23 528.07
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 252.11
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	- 873.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) : = d.	23 528.07
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0.00	23 528.07
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

.....
Délibération n° 2021/045

Objet : Assainissement - Affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 34 910.74
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	63 554.61
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	28 643.87
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	60 848.11
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00

AFFECTATION (2) : = d.	28 643.87
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0.00	28 643.87
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

.....
Délibération n° 2021/046

Objet : Lotissement extension le Roucadels - Affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement
--

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	1 684.28
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 397.68
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	14 081.96
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 98 806.10
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	98 806.10
AFFECTATION : C. = G. + H.	14 081.96
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	14 081.96
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

.....
Délibération n° 2021/047

Objet : Lotissement Le chemin des Moines - Affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement
--

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0.00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 18 314.77
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	18 314.77
AFFECTATION : C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

.....
Délibération n° 2021/048

Objet : Attribution de subventions communales aux associations pour 2021

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'attribution de subventions communales a été examinée par la Commission Vie Associative. Il propose d'attribuer aux associations pour 2021, les subventions suivantes :

ACTION 12	700
APE ECOLE PUBLIQUE DE LAISSAC	1 624
APE ECOLE PUBLIQUE SEVERAC L'EGLISE	504
APEL COLLEGE LAISSAC	500
APEL ECOLE STE ANGELE	966
BADMINGTON	160
BANQUE ALIMENTAIRE	100
BASKET BALL	1 700
BASKET PARTICIPATION FETE ST FELIX	900
CHASSE LAISSAC	160
CHASSE SEVERAC L'EGLISE	500
CHAT LIBRE 12	50
CLOCHER CAUSSENARD	500
CLUB LE CLOUQUIE	500
COMITE DES FETES SEVERAC L'EGLISE	700
COMITE FETES SEVERAC L'EGLISE FEUX D'ARTIFICE	1 040
GREZES	500

HVAR RUGBY	1 000
KARATE	160
LAISSAC A DOS	160
LAISSAC AUTO SPORT	400
LAURIER ROSE	75
LE VALLON CHR ASSOC	75
LIGUE CONTRE LE CANCER	50
OFFICE DE TOURISME ANIMATIONS ETE	1 300
OGEC ECOLE STE ANGELE	1 750.49
PÊCHE LAISSAC	300
PETANQUE	160
PREVENTION ROUTIERE	35
RALLYE DU ROUERGUE	13 000
SYNDICAT DES ELEVEURS DE L'AUBRAC	600
TENNIS	800
TRANSFORMERIE	500
UCAL	500
UCAL SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	2 500
UCAL ANIMATIONS DE NOEL	3 000
USLB	2 000
USLB PARTICIPATION FETE ST FELIX	1 500
VELO CLUB	1 200
VELO CLUB ROC LAISSAGAIS	2 000
VELO CLUB AVANCE CHAMPIONNAT D'EUROPE 2023	5 000
VOLLEY	160
Total des subventions 2021	49 329.49

Le Conseil Municipal, ouï les propositions ci-dessus énoncées, et après délibération,

Approuve les montants susdits et autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur le maire à signer toutes les pièces y afférent.

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée qu'une réunion de la commission vie associative sera organisée dans l'année, afin de redéfinir les critères d'attribution des subventions aux associations. Il évoque rapidement les critères actuels et rappelle que certains écarts font suite notamment à la création de la commune nouvelle. Il rappelle également qu'il convient d'éviter les doublons avec les versements de la communauté de communes. En effet, si l'association entre dans le champ des compétences communautaire comme pour la Banque alimentaire ou la Transformerie, c'est à la communauté de communes de verser la subvention. Cette notion devra être prise en compte en 2022.

Monsieur le maire explique ensuite que la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac a été sollicitée par les associations de commerçants du Territoire pour un soutien économique. Il rappelle que la compétence est communautaire. Cependant, à titre exceptionnel, uniquement pour l'année 2021, la Commune de LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE versera une subvention de 2500 € à l'UCAL pour le soutien à la gestion des Amik'Do, Séverac d'Aveyron et St Geniez d'Olt feront de même avec leurs associations respectives et la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac aidera l'association Amik'Do à la même hauteur.

Monsieur Jean-Claude LATIEULE fait part d'une demande de l'HVAR qui souhaite participer à l'animation de la fête de la St Felix. Cette demande a été évoquée en réunion de la commission vie associative. Il regrette qu'aucun compte-rendu de la commission n'est été diffusé. Monsieur le maire expose qu'une subvention exceptionnelle pourra être votée en cours d'année si l'HVAR officialise sa demande.

Madame Florence ROUS et Monsieur le maire exposent les modalités d'attribution de subventions pour les associations qui participent à l'animation de la fête de la St Felix.

.....
Délibération n° 2021/049

Objet : Approbation du Budget Principal 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Principal 2021 proposé comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 482 972.32 €	2 482 972.32 €
Section d'investissement	2 844 059.23 €	3 378 928.11 €
TOTAL	5 327 031.55 €	5 861 900.43 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 Vu le projet de budget primitif,
 Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif Principal 2021 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 482 972.32 €	2 482 972.32 €
Section d'investissement	2 844 059.23 €	3 378 928.11 €
TOTAL	5 327 031.55 €	5 861 900.43 €

Les budgets sont présentés par Monsieur Olivier VALENTIN, vice-président de la commission finances et Madame Magali DOS SANTOS, D.G.S. Les budgets ont été établis en veillant au maintien des dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère générale et les charges de personnel sont stables par rapport à 2019. (2020 année exceptionnelle en raison du COVID)

Monsieur VALENTIN rappelle que la commune poursuit sa politique de désendettement. Depuis 3 ans, aucun emprunt sur le budget principal n'a été contracté. En 2021, les travaux d'investissement prévus s'élèvent à 2 526 880 € TTC.

.....
Délibération n° 2021/050

Objet : Approbation du Budget annexe Résidence Services 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Résidence Services 2021 proposé comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	345 600.00 €	345 600.00 €
Section d'investissement	347 850.62 €	383 264.69 €
TOTAL	693 450.62 €	728 864.69 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 Vu le projet de budget primitif,
 Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif Résidence Services 2021 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	345 600.00 €	345 600.00 €
Section d'investissement	347 850.62 €	383 264.69 €
TOTAL	693 450.62 €	728 864.69 €

Monsieur VALENTIN expose que l'excédent de fonctionnement d'un montant de 131 600 € sera transféré en section d'investissement afin de couvrir les travaux de réaménagement de la buanderie, de mise en accessibilité et de création de deux logements supplémentaires.

.....
Délibération n° 2021/051

Objet : Approbation du Budget annexe Photovoltaïque 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Photovoltaïque 2021 proposé comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	886 317.54 €	886 317.54 €
Section d'investissement	300 731.00 €	732 227.51 €
TOTAL	1 187.048.54 €	1 618 545.05 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 Vu le projet de budget primitif,
 Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif Photovoltaïque 2021 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	886 317.54 €	886 317.54 €
Section d'investissement	300 731.00 €	732 227.51 €
TOTAL	1 187.048.54 €	1 618 545.05 €

.....
Délibération n° 2021/052

Objet : Approbation du Budget annexe Eau 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Eau 2021 proposé comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	108 936.07 €	108 936.07 €
Section d'investissement	113 089.18 €	113 089.18 €
TOTAL	222 025.25 €	222 025.25 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 Vu le projet de budget primitif,
 Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif Eau 2021 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	108 936.07 €	108 936.07 €
Section d'investissement	113 089.18 €	113 089.18 €
TOTAL	222 025.25 €	222 025.25 €

Il est rappelé que pour les budgets Eau et Assainissement, le délégataire SUEZ encaisse une partie des redevances en contrepartie de la prise en charge des dépenses de fonctionnement. La commune, quant à elle prend en charge les dépenses d'investissement. Monsieur le maire expose qu'un diagnostic sur le système d'alimentation et de distribution d'eau potable de la commune est nécessaire afin de déterminer les travaux à réaliser dans les années à venir.

.....
Délibération n° 2021/053

Objet : Approbation du Budget annexe Assainissement 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Assainissement 2021 proposé comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	144 539 87 €	144 539 87 €
Section d'investissement	180 063.00 €	301 558.98 €
TOTAL	324 602.87 €	446 098.85 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu le projet de budget primitif,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif Assainissement 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	144 539 87 €	144 539 87 €
Section d'investissement	180 063.00 €	301 558.98 €
TOTAL	324 602.87 €	446 098.85 €

.....
Délibération n° 2021/054

Objet : Approbation du Budget annexe Lotissement Extension le Roucadels 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Lotissement Extension le Roucadels 2021 proposé comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	531 246.20 €	531 246.20 €
Section d'investissement	427 044.20 €	427 044.20 €
TOTAL	940 290.40 €	940 290.40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu le projet de budget primitif,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif Lotissement Extension le Roucadels 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	531 246.20 €	531 246.20 €
Section d'investissement	427 044.20 €	427 044.20 €
TOTAL	940 290.40 €	940 290.40 €

.....
Délibération n° 2021/055

Objet : Approbation du Budget annexe Lotissement Le Chemin des Moines 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Lotissement Le Chemin des Moines 2021 proposé comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	581 629.75 €	581 629.75 €
Section d'investissement	534 787.22 €	534 787.22 €
TOTAL	1 116 416.97 €	1 116 416.97 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif Lotissement Le Chemin des Moines 2021 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	581 629.75 €	581 629.75 €
Section d'investissement	534 787.22 €	534 787.22 €
TOTAL	1 116 416.97 €	1 116 416.97 €

Questions diverses

Commission « marché des commerçants non sédentaires » : Madame Françoise FOUET fait un rapide compte-rendu de la dernière réunion de la commission, réunie le 31 mars 2021.

Elle donne la parole à Monsieur Loïc SOLINHAC qui expose son idée pour dynamiser la place Baillaud pendant les animations estivales.

Monsieur Sébastien TERRAL fait remarquer que les horaires des marchés ne sont visibles nulle part dans le village et à l'extérieur. Il évoque la possibilité d'intégrer les horaires au panneau touristique visible sur la R.N.88.

Monsieur Olivier VALENTIN demande où en est la distribution des questionnaires. Madame FOUET expose que les commerçants seront interrogés directement. Le questionnaire à destination de la population sera, quant à lui mis en ligne. Monsieur LATIEULE propose tout de même de rencontrer la population et de distribuer le questionnaire aux personnes qui n'ont pas accès à Internet. Monsieur Sébastien TERRAL propose que des exemplaires papiers soit mis à disposition à l'accueil de la mairie. Monsieur le maire demande à Monsieur LATIEULE de constituer une liste de personnes représentatives.

Film à vocation touristique sur le Marché aux Bestiaux : Madame Françoise FOUET fait part de sa rencontre avec le nouveau directeur de l'Office de Tourisme et de leur discussion autour de la création d'un nouveau film sur le marché aux bestiaux. Monsieur le maire rappelle que l'office de tourisme récupère les recettes des visites liées au marché.

Café restaurant le Commerce : Monsieur le maire fait part aux membres de l'assemblée de la demande d'occupation du domaine public du café restaurant le Commerce pour la création d'une terrasse côté place de l'église. Les services techniques de la commune seront sollicités afin d'étudier la faisabilité du projet.

La séance est levée à 23h50.